



AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires



PRÉSENTATION

Depuis 1920, la Chambre genevoise immobilière (CGI), association sans but lucratif :

S'engage pour la promotion et la représentation de la propriété à Genève

Défend les intérêts individuels et collectifs de tous les propriétaires

Représente les propriétaires auprès des autorités et des organisations du Canton et de la Confédération

S'efforce de résoudre tous les problèmes politiques et pratiques se rapportant à la propriété et à l'immobilier

La CGI offre de nombreux services à ses membres :

Conseils et assistance juridiques

Conseils en fiscalité

Conseils en énergie

Conseils à l'acquisition

Défense des intérêts sur le plan politique et administratif (lobbying)

Invitations à des séances d'information

Tarifs préférentiels sur les séminaires et conférences

Abonnement au magazine Immoscope

Accès à toutes les publications et formules indispensables

Tarifs préférentiels auprès de plusieurs entreprises et prestataires partenaires

Elle comprend 4 sections :

Section des propriétaires de villa (SPV)

Groupement des propriétaires d'appartement (GPA)

Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux (GPR)

Groupement des propriétaires commerciaux (GPC)

Contact :

Chambre genevoise immobilière

Rue de la Rôtisserie 4

Case postale 3256

1211 Genève 3

T 022 715 02 00

info@cgionline.ch

www.cgionline.ch



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires



SECTION DES PROPRIÉTAIRES DE VILLA

DE LA CHAMBRE GENEVOISE IMMOBILIÈRE

Propriétaire d'une villa, vous disposez d'un cadre de vie qui vous procure un espace de liberté. Vivre chez soi répond à l'aspiration d'une large couche de la population. Cela entraîne aussi des responsabilités et soulève parfois des questions.

La Section des propriétaires de villa (SPV), fondée en 1987, regroupe plus de 2'200 membres et répond à vos préoccupations.

Qu'il s'agisse de questions pratiques, de problèmes juridiques, du régime de la zone villa ou de questions fiscales, la SPV et son secrétaire permanent peuvent vous conseiller (tél. 022 715 02 01).

En devenant membre, vous choisissez un moyen sûr d'exercer vos droits. En même temps, vous manifestez votre solidarité avec les autres propriétaires de villa du Canton.

La SPV tient une assemblée générale annuelle et organise régulièrement des séances d'information.



Section des propriétaires de villa
de la Chambre genevoise immobilière



GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'APPARTEMENT DE LA CHAMBRE GENEVOISE IMMOBILIÈRE

Propriétaire d'un appartement (en nom ou par actions), vous avez réalisé un objectif auquel aspire un grand nombre de personnes.

Le Groupement des propriétaires d'appartement (GPA) contribue à vous libérer de certains soucis : incertitudes juridiques, questions fiscales, relations entre copropriétaires. Ces problèmes font l'objet d'un examen régulier par le comité du GPA, qui informe ses membres et leur apporte des conseils pratiques.

Cette section, fondée en 1989, regroupe près de 2'300 propriétaires d'appartement et dispose d'une structure permanente prête à répondre aux questions de ses membres (tél. 022 715 02 02).

Le GPA tient une assemblée générale annuelle et organise des séances d'information sur des sujets d'actualité.

GPA

Groupement des propriétaires d'appartements
de la Chambre genevoise immobilière

The background of the entire page is a photograph of a rustic stone building. A large, leafy green vine with bright orange-red flowers climbs the wall and hangs over a wooden balcony. In the foreground, there is a lush garden with various plants, including a large bush of pink and white hydrangeas. A wooden garden bench is visible on the left. A stone path leads towards the building's entrance.

GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES DE BIENS RURAUX

DE LA CHAMBRE GENEVOISE IMMOBILIERE

Fondé en 1994, le Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux (GPR) compte plus de 90 membres.

L'adhésion est possible même lorsque la personne intéressée est aussi propriétaire d'une villa et/ou d'un appartement, voire d'un immeuble locatif. Par « bien immobilier rural » l'on entend tout immeuble à vocation agricole ou viticole d'une surface supérieure à un hectare.

Disposant d'un secrétariat permanent (tél. 022 715 02 03), le GPR est en mesure de traiter tout problème relatif à l'application du droit foncier rural ainsi que toute question juridique ou administratives liées à l'aménagement du territoire et à la fiscalité des biens immobiliers sis en zone agricole.

Le GPR tient une assemblée générale annuelle et organise des séances d'information consacrées à un ou plusieurs sujets d'actualité concernant les propriétaires de biens immobiliers ruraux.



Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux
de la Chambre genevoise immobilière

GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES COMMERCIAUX

DE LA CHAMBRE GENEVOISE IMMOBILIÈRE

Fondé en 2007, le Groupement des propriétaires commerciaux (GPC) regroupe les propriétaires fonciers commerciaux et industriels, ainsi que les superficiaires. Le GPC propose à ses membres des conseils sur le plan politique, fiscal et juridique.

Le GPC se préoccupe de tous les problèmes politiques et pratiques liés à la propriété commerciale et industrielle. Il représente les propriétaires commerciaux auprès des autorités et des commissions officielles, et entretient d'étroites relations avec les associations économiques du Canton.

Grâce à son secrétariat permanent (tél. 022 715 02 00), le Groupement s'occupe de la défense et du développement de la zone industrielle; il procure conseils et assistance juridiques, notamment en matière de droit de voisinage (nuisances), d'aménagement du territoire (plans d'attribution des degrés de sensibilité, mobilité), de droit de la construction, de droit du bail et de droit l'environnement.

Par ses actions de lobbying, le Groupement renforce son réseau de relais politiques utiles à la défense des intérêts de ses membres. Adhérer au GPC, c'est aussi bénéficier d'informations et de documentations spécifiques.



Groupement des propriétaires commerciaux
de la Chambre genevoise immobilière



CGI Conseils: l'Association au service des propriétaires

Créé en 2002, CGI Conseils est une association qui propose différents services d'aide et d'information. Elle a pour but la défense, l'assistance, le conseil et la représentation juridique, fiscale et administrative du propriétaire. Elle organise des formations et des séminaires sur des thèmes relatifs à l'immobilier. Les propriétaires ont la possibilité de faire appel à CGI Conseils pour toute question juridique, fiscale, énergétique ou pratique touchant à l'immobilier.

CGI Conseils peut notamment vous assister dans la rédaction de lettres et procéder à l'examen de contrats. Elle peut également vous assister et vous représenter dans le cadre de démarches administratives et de procédures judiciaires.



Association au service de l'immobilier

Le site Internet CGI Conseils

Ce site a été pensé pour nos clients et nos partenaires et il permet une visualisation facile de l'ensemble des activités de CGI Conseils. Vous y trouverez des informations sur les différentes prestations proposées, le calendrier de nos formations et séminaires ainsi que les articles de presse rédigés par nos spécialistes.

Un module de création de bail a été développé et permet de remplir directement votre contrat de bail en ligne. Vous pourrez ensuite obtenir votre document complet en PDF (bail, avis de fixation du loyer et conditions générales). En utilisant cet outil, vous avez l'assurance d'obtenir un contrat clair et conforme au droit. Afin de garantir aux utilisateurs de toujours obtenir la dernière version, les experts en droit du bail de CGI Conseils effectuent des mises à jour régulières de tous les documents.

www.cgiconseils.ch

UNE PERMANENCE GRATUITE

La permanence téléphonique juridique, fiscale et énergétique répond gratuitement aux membres CGI pour des questions simples, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au 022 715 02 10.

Pour exposer un problème complexe et permettre la consultation d'éventuels documents (contrats, correspondance, etc.), il est préférable de prendre rendez-vous. Les membres CGI bénéficient de tarifs préférentiels sur les rendez-vous avec les spécialistes.

PUBLICATIONS

Immoscope

Le magazine de la CGI sur l'économie et la propriété immobilière. Il comprend des articles de fond sur les aspects juridiques et économiques de l'immobilier ainsi que des conseils pratiques. Six parutions par an. Compris dans la cotisation.

Manuel pratique de la corrosion dans les immeubles

Cet ouvrage doté d'un lexique est avant tout destiné aux spécialistes et aux gérants d'immeubles. Il pourra aussi intéresser nombre de propriétaires. CHF 25.- (membre)/CHF 35.-.

Histoire de la CGI « 75 ans, un sacré bail »

Par David Hiler, historien et économiste. Riche en documents et illustrations inédits, cet ouvrage retrace trois quarts de siècle qui ont façonné le développement du logement à Genève. CHF 30.-.

Petits conseils

Brochures thématiques de conseils pratiques pour les propriétaires.

N° 1: **Conclusion du bail**
CHF 5.- (membre)/CHF 10.-

N° 4: **La mise à l'inventaire**
CHF 5.- (membre)/CHF 10.-

N° 2: **Résiliation du bail pour défaut de paiement du loyer**
CHF 5.- (membre)/CHF 10.-

N° 5: **Les plantations, les clôtures, les murs et les constructions; hauteurs et distances**

N° 3: **Résiliation du bail pour non-respect du contrat**
CHF 5.- (membre)/CHF 10.-

CHF 10.- (membre)/CHF 15.-

Formules type et modèles de contrats

Toutes les formules pour la location de biens immobiliers.

Toutes les publications sont disponibles à notre secrétariat, Rue de la Rôtisserie, 4 de **10h à 12h30** et de **14h à 16h** ou peuvent être commandées en ligne sur www.cgiconseils.ch

DEVENIR MEMBRE DE LA CGI: COTISATIONS

Propriétaire de villa

Section des propriétaires de villa SPV
Cotisation annuelle: CHF 90.- TTC

Propriétaire d'appartement

Groupelement des propriétaires d'appartement GPA
Cotisation annuelle:
Propriétaire individuel: CHF 90.- TTC
PPE intégrale: CHF 40.- par lot

Propriétaire de domaine rural

Groupelement des propriétaires de biens immobiliers ruraux GPR
Cotisation annuelle par catégorie:
A. moins de 10 hectares: CHF 70.- TTC
B. de 10 à 25 hectares: CHF 100.- TTC
C. plus de 25 hectares: CHF 200.- TTC

Propriétaire d'un immeuble locatif

Cotisation annuelle:
2,1‰ de l'état locatif
minimum CHF 90.- HT
maximum CHF 1'000.- HT par immeuble

Propriétaire commercial

Groupelement des propriétaires commerciaux GPC
Cotisation annuelle en fonction du nombre d'employés:
De 0 à 9 employés: CHF 250.- HT
De 10 à 19 employés: CHF 500.- HT
De 20 à 49 employés: CHF 750.- HT
De 50 à 99 employés: CHF 1'000.- HT
De 100 à 149 employés: CHF 1'500.- HT
De 150 à 199 employés: CHF 2'000.- HT
200 employés et plus: CHF 2'500.- HT

Membre de soutien

(selon l'article 3b des statuts: intérêt pour les activités de la CGI)
Cotisation annuelle: CHF 150.- HT

DEMANDE D'ADHÉSION ET/OU COMMANDE DE PUBLICATIONS

Merci de renvoyer ce coupon dûment complété et signé *(Marquer d'une croix ce qui convient)*

**Je désire / nous désirons adhérer
à la Chambre genevoise immobilière.**

En qualité de propriétaire de :

☐ Villa

☐ Appartement : adhésion individuelle

☐ Appartement : adhésion collective

☐ Domaine rural

Catégorie : ☐ 10 hect. ☐ 10-25 hect. ☐ +25 hect.

☐ Immeuble locatif

Etat locatif annuel : CHF _____

☐ Propriétaire commercial

Nombre d'employés : _____

☐ Membre de soutien

(selon l'article 3b, intérêt pour les activités de la CGI)

Lieu de situation du(des) bien(s) immobilier(s)

Ne compléter cette rubrique que si l'adresse est différente de celle indiquée ci-contre.

Rue/N° : _____

NPA/Localité : _____

**Je désire / nous désirons commander
les publications suivantes :**

☐ Manuel pratique de la corrosion dans les immeubles

☐ Histoire de la CGI « 75 ans, un sacré bail »

Petits conseils

☐ N° 1 ☐ N° 2 ☐ N° 3 ☐ N° 4 ☐ N° 5

☐ **Je désire / nous désirons recevoir gratuitement
par e-mail les informations sur les services et les séminaires
de CGI Conseils.**

Nom _____ Prénom _____

Raison sociale _____

Rue/N° _____

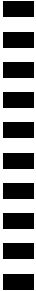
NPA/Localité _____

Téléphone _____

E-mail _____

Date _____ Signature _____

A renvoyer par la Poste ou par email : info@cgionline.ch



Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Envoi commercial-réponse
Invio commerciale-risposta



CGI

Chambre genevoise immobilière
Rue de la Rôtisserie 4
Case postale 3256
1211 Genève 3